L • S • T

LUTTES
SOLIDARITES
TRAVAIL

LA MAIN DANS LA MAIN

le journal du QUART MONDE en mouvement.

P705187

bpost

PB-PP B-01297
BELGIE(N)-BELGIQUE

BUREAU DE DEPÔT : 5000 NAMUR

ED- RESP. : ANDREE DEFAUX, RUE PEPIN, 64, 5000 NAMUR. PRIX : 2€. MENSUEL. N° 424 Septembre 2025

Photo prise à LST Namur

Sommaire

P.2 *NAMUR* **- MA VIE DE SOLIDARITE ET DE MILITANCE**
Témoignage

P.3 *NAMUR* **- LA VIOLENCE ET LE MEPRIS**
Une réflexion sur le tournant sociétal

P.4 *NAMUR* **- QUI SEME LA MISERE, RECOLTE LA COLERE**

P.5 *NAMUR*
- SECURITE SOCIALE, LE DROIT DE VIVRE
- NON A LA GENTRIFICATION DES QUARTIERS POPULAIRES

P.6 *FEDERATION* **– NOS DROITS**
LE LOYER ABUSIF

P.7 *NAMUR* **- HORS CADRE**
NOS VIES A LA POUBELLE

P.8 *FEDERATION*
- ÇA SE PASSE
- PETITES NOUVELLES

Editorial

ARIZONA, DE SIMPLES REFORMES ? DES RUPTURES ? CERTAINEMENT BEAUCOUP PLUS !

Plus on avance, et plus on découvre la violence qui sous-tend les multiples décisions qui sont prises en matière sociale par le gouvernement Arizona. Dans un billet diffusé dans différents médias, la Ligue des Droits Humains[1] nous rappelle une action portée par des syndicats et des associations à Bruxelles pour dénoncer l'ampleur des conséquences de ces « réformes » dont on ne dit pas grand-chose : … « ***L'objectif est de faire entendre la parole des personnes bientôt exclues du chômage : au minimum 100.000 personnes au 1er janvier 2026, 320.000 au 1er janvier 2028… ».***

Derrière ces chiffres, combien de familles, de jeunes et d'enfants sont concernés par un plongeon dans la misère. Pour une quantité non négligeable, ces personnes exclues des allocations de chômage le seront de manière définitive. Cette réalité et ses chiffres, nous les opposons aux discours faussement rassurants des planificateurs de ces réformes. On ne défend pas la sécurité sociale en produisant une telle insécurité d'existence pour les populations les plus fragilisées, et beaucoup de misère durable. Pascal introduit nos réflexions par un témoignage sur la solidarité vécue au quotidien. Ensuite, un premier article, d'une série de trois, à travers lesquels nous tentons de faire la lumière sur la violence de ces « ruptures » apportées par l'Arizona dans les législations du chômage et de l'aide sociale. Nous tentons de chasser une part du brouillard avec des réflexions et interpellations de militant-e-s partagées à différentes occasions, et de comprendre en quoi l'ensemble de la société est concerné par toutes les atteintes à la sécurité sociale. Allons-nous accepter que l'humain et les solidarités tombent dans les poubelles de l'oubli ?

Luc Lefebvre

[1] Limitation des allocations de chômage: une mesure "électrochoc" contreproductive et à l'impact social majeur - Bienvenue sur le site de la Ligue des droits humains

Que celui ou celle qui sait lire, lise et partage ce journal
avec celui ou celle qui n'a pas pu apprendre à lire.

Namur

MA VIE DE SOLIDARITÉ ET DE MILITANCE

« Je n'ai pas attendu quoi que ce soit pour pratiquer la solidarité.
J'ai mis les pieds dedans depuis longtemps. La solidarité est importante.
Mais le gouvernement actuel nous impose de plus en plus l'individuel, le mérite »

D'ABORD DES PERSONNES

Pour moi, le Mouvement LST, c'est d'abord des personnes. C'est Raphael qui m'a fait prendre contact avec LST. C'était tout au début du Mouvement dans les campings. il savait que je devais quitter le domaine dans lequel je vivais avec ma famille, il m'a dit, "viens avec moi, ça ne t'engage rien".
Et puis j'ai fait 2-3 réunions. Albert y allait aussi, il connaissait LST et ATD Quart-Monde depuis des années, et je suis resté dans le Mouvement. Avec ma femme, on cherchait un autre logement, et à LST, ils m'ont dit qu'ils avaient une maison pour nous.
On s'est retrouvés à Namur, même si je ne voulais pas aller dans cette ville. C'est ma femme qui a insisté, elle y avait de la famille. J'ai trouvé des boulots par l'ALE, puis, je suis entré dans la coopérative de LST jusqu'à son arrêt, j'avais 56 ans.
C'est comme ça que je me suis mis à la militance avec le groupe de LST. La militance fait partie de ma vie.

CONNAITRE SES DROITS

Très vite, je me suis inscrit à la FGTB. Comme la coopérative était petite, c'était une manière de faire part de nos intérêts, je me renseignais, j'informais le plus possible.
Ça reste important pour moi, de faire valoir les droits des autres et les miens. Beaucoup de gens ne connaissent pas leurs droits. Pendant mon contrat d'apprentissage, à 14 ans, on nous a expliqué ce que c'était la séparation de l'église et du pouvoir, l'État, les élections, les saisies, les sortes de contrats ... c'est important de connaitre.
Si un travailleur ne sait pas lire sa fiche de paye, il faut commencer par lui apprendre quand on embauche une personne ! Et on lui explique le système de sécurité sociale. S'il ne connaît rien, il se fait avoir.

LA SOLIDARITÉ, LES PIEDS DEDANS

Je pense que je n'ai pas connu l'insouciance comme les autres jeunes du village. Pendant que les autres s'amusaient, courtisaient, je passais des heures à prendre des cours à la Croix Rouge.
Je n'ai pas attendu quoi que ce soit pour pratiquer la solidarité. J'ai mis les pieds dedans depuis longtemps. En étant enfant, j'allais travailler chez les voisins, j'allais bêcher le jardin, je passais saluer les plus vieux qui étaient seuls.
A 17 ans, je me suis mis au service de la Croix-Rouge comme volontaire, comme secouriste.

DE LA SOUFFRANCE À LA LUTTE

Enfant, j'ai vu la souffrance de mon père avec une seule jambe à la suite de son accident de travail. Il a eu cet accident avant son mariage.
Dans les années 50, ce n'était pas comme maintenant, il n'avait pas d'assurance de travail. Il voulait annuler le mariage, pour ne pas être une charge. Mais ils se sont mariés, ils ont eu des enfants, Mon père a agrandi la maison de lui-même, comme il le pouvait ! On s'est toujours démerdés ! Il a eu l'aide des voisins, des amis, de la famille…
Il faisait ce qu'il pouvait. Je savais bien qu'il n'y avait rien à faire pour sa jambe. Et je voyais bien qu'il en avait gros.
Tout ça c'était normal, c'était la vie.
Mais je ne pourrais jamais oublier cette phrase qu'on lui a dite un jour de l'an, en pensant qu'il était bourré "fainéant, tu pourrais travailler !".

Ce genre de remarque, encore aujourd'hui, sans connaitre le contexte, je ne l'accepte pas.

Du handicap de mon père, j'en ai fait un combat. Et tout en pratiquant la solidarité.

UNE SOLIDARITÉ À MAINTENIR

La solidarité, pour moi, ça reste important. Parce qu'à l'heure actuelle, elle risque de disparaître. On impose une "solidarité" individuelle. Et ça, ça me gêne, on va même jusqu'au mérite au lieu d'être solidaire. Si tu n'as rien fait de ce qu'on voulait de toi, si on estime que "tu ne le mérites pas", on te laissera crever sur le côté. L'État le fait aussi : quand il t'appelle pour aller te battre pour la guerre, il a besoin de toi, il t'appelle, il te rejette après, et toi, tu ne reviens peut-être plus. Mais les gouvernants sont toujours là.

On impose une "solidarite" liberale. Et ça, ça me gene, on va meme jusqu'au merite au lieu d'etre solidaire.

Il y a aussi tout ce qu'on nous fait subir ! Il y a une différence entre utiliser quelqu'un ou être solidaire avec lui. La solidarité doit être globale, collective. Ce n'est pas la charité. C'est aussi le rôle du gouvernement d'amener de la solidarité et de favoriser notamment la sécurité sociale. Maintenant, on demande de plus en plus aux privés de subvenir à plein d'associations, à leur pension, à la survie…, on demande au peuple d'assumer en plus de notre part de solidarité prévue. On nous reproche de vivre décemment avec 1 500 euros, alors que nos gouvernants en ont 15 000 euros (et le reste). Et on va encore nous restreindre parce qu'il faut faire des économies !
Je ne peux pas être d'accord avec un système comme ça. Je ne veux pas rentrer dans un système où le plus faible est l'appât, la brebis à manger, un système où le petit, on le massacre.

Pascal Poncelet

Fédération

LA VIOLENCE ET LE MÉPRIS

NOUS VOUS PROPOSONS UNE RÉFLEXION EN PLUSIEURS PARTIES SUR LE TOURNANT SOCIÉTAL QUI S'IMPOSE AVEC LE GOUVERNEMENT ACTUEL (1/3)

NOUS L'AVONS DIT ET NOUS LE REDIRONS

Depuis le début de cette année 2025, les réactions concernant les multiples réformes envisagées par le gouvernement fédéral Arizona, ou en attente d'être confirmées et ratifiées au Parlement par les partis de la majorité, suscitent de vives réactions dans la population.

Dans nos précédentes éditions, nous avons partagé sur ces sujets de l'actualité sociale des six premiers mois de 2025. Vous en trouverez un bref aperçu dans le journal d'avril.

A travers nos différents outils de diffusion, nous tenterons de mettre en lumière les réalités actuelles. Elles nous font remonter au cœur des enjeux du 20éme siècle, voire au-delà, à la source des luttes qui ont fondé tous les acquis sociaux que nous connaissons.

Nous n'envisageons pas ici toutes les décisions et leurs conséquences souvent tragiques. Celles que nous retenons illustrent la violence et le mépris de cette Arizona porteuse d'un courant néolibéral déchaîné et déshumanisé.

Une déshumanisation galopante que nous avons dénoncée avec d'autres associations, en 2021, 2022, 2023 à l'occasion du 17 octobre[1] .

PACTE SOCIAL DE 80 ANS

Le pacte social de 1944, qui a contribué à la naissance de la Sécurité Sociale en 1948, reposait sur une série de revendications portées par les travailleurs et leurs organisations à la suite d'importants mouvements sociaux fin des années 30. Nous sommes en présence d'une société marquée par les deux guerres mondiales, et les conséquences de plusieurs crises économiques.

N'oublions pas de rappeler que dans ce cadre, l'importance d'améliorer les conditions de vie de la population belge en général et celle du monde du travail en particulier répond, entre autres, à trois éléments importants :

- augmenter la production et la consommation d'un plus grand nombre de personnes et de produits, base de la production des richesses,
- les élans d'humanisme et de solidarités dans une conscience nationale qui se reconstruit,
- et surtout la nécessité pour le capitalisme et le libéralisme économique de faire barrage aux avancées du socialisme voire du communisme.

DE NOMBREUSES REFORMES ACTUELLES CONSTITUENT DES TRAHISONS PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS FONDAMENTAUX DU « PACTE SOCIAL » DES LE MOMENT OU ELLES ONT ETE ENVISAGEES.

EN QUOI L'ARIZONA EST EN RUPTURE AVEC CERTAINS PRINCIPES FONDATEURS DU PACTE SOCIAL ?

Parmi les traces historiques de la création du Pacte Social, on trouve une citation utilisée dans le document que nous avons diffusé en 1996[2] à l'occasion des 50 ans du Pacte Social, en collaboration avec les associations partenaires du RGP. Cette citation permet de situer les enjeux et l'importance de celui-ci dans le développement et l'évolution de la Belgique :

La création de la sécurité sociale après 1944 est le fruit d'un processus continu d'émancipation individuelle et collective pour garantir "un certain niveau de vie et une sécurité dans le travail permettant de subvenir humainement à ses besoins et de soustraire les travailleurs à la crainte de la misère" (Rapport au Régent de l ' arrêté-loi du 28.12.1944) .[3]

De notre point de vue, les conséquences de la mesure actuelle qui va limiter à deux ans les allocations de chômage sont dramatiques. Tout le monde le sait. Elles ont des effets en cascade sur tous les aspects de l'existence et produisent des réalités de misère pour un grand nombre de personnes et de familles. Il s'agit d'une rupture radicale par rapport aux objectifs fondamentaux du « Pacte social » qui constitue un régulateur de la « cohésion sociale » et de divers arbitrages politiques et sociaux depuis de nombreuses années.

Une rupture unilatérale du « Contrat social » tel que cela serait défini par des humanistes.

Les effets de certaines réformes vont produire une insécurité d'existence et des réalités de vie totalement opposées à plusieurs objectifs fondateurs du Pacte Social de 1946.

De nombreuses réformes actuelles constituent des trahisons par rapport aux objectifs fondamentaux du « Pacte Social » dès le moment où elles ont été envisagées.

Et les lignes rouges sont dépassées quand elles sont adoptées. Les conséquences sont bien connues de tous, y compris par celles et ceux qui ont décidé ces réformes. Les débats actuels au niveau politique, sur un indispensable refinancement des CPAS, prouvent que les décideurs connaissent l'ampleur financière de ce « transfert » de bénéficiaires d'allocations de chômage depuis plus de deux ans vers les CPAS. Ils en connaissent aussi les conséquences dramatiques imposées à ces personnes et à de nombreuses familles au niveau humain, ainsi que les stigmatisations sociales.

Luc Lefèbvre

[1]Voir les documents des 17 octobre 2021 à 2023 : https://www.mouvement-lst.org/documents/2022/2022-10-17_LST_Fede_JMRM_CahierRevendicationsDeshumanisation_Temoignage_parlement.pdf

2Document sur la Sécurité Sociale, 1996. 11-06-1996 - Questions et propositions concernant la modernisation de la Sécurité Sociale.

3 Extrait p4 du document ci-dessus .

Namur

QUI SÈME LA MISÈRE RÉCOLTE LA COLÈRE

LES RICHES PLUS RICHES, LES PAUVRES PLUS PAUVRES

Il y a un an le nouveau gouvernement Arizona voulait remettre les chômeurs au « travail » (emploi). Le gouvernement avait promis des emplois de qualité ? Ou sont-ils ?
Au journal télévisé les entrepreneurs flamands disent qu'ils sont prêts pour engager des travailleurs wallons.
Mais quelle bonne idée ! Les wallons ne sont donc plus des fainéants ? C'est ce qu'on entend à la télévision lors de reportages en Flandre.
Dans un article de la presse écrite le 9 juillet 2025, un syndicaliste de la FGTB dit qu'en Flandre il y a 21 milles offres d'emplois mais que les Flamands ne veulent pas engager des travailleurs wallons.
Qui ment ?
Mais pour quel type d'emploi ?
Nous nous questionnons sur ce que nous entendons dans les médias (radios, télévisions et réseaux sociaux) et que nous lisons dans les journaux.

A l'avenir, l'emploi ne sera plus repris dans des cadres légaux mais sera au bon vouloir du patronat. L'exploitation accrue de la main d'œuvre à bas prix, du travail en noir comme cela a toujours existé.
Les luttes de nos aïeuls et des travailleurs sont bafouées.
On constate un recul de la solidarité de tous via la sécurité sociale, ce que LST dénonce depuis plusieurs dizaines d'années !

Andrée, Patricia, Perry

ON EST TOUS DES TRAVAILLEURS

Suite à une discussion lors de la préparation du journal La Main Dans La Main, il nous a paru essentiel de rappeler haut et fort que nous sommes tous des travailleurs. Bien sûr certains d'entre nous n'ont pas d'emploi et alors ? Ne sont-ils pas des travailleurs pour autant ?
Voici notre avis …
La différence pour nous c'est qu'un emploi ou un travail est rémunéré par un employeur.
Etre travailleur ça peut être : s'occuper de sa famille, entretenir son logement, être solidaire avec ses voisins, jardiner, s'engager dans une association…
Donc travailler c'est faire une action pour laquelle on n'est pas nécessairement payé.
Certains politiciens disent qu'il y a des personnes qui ne travaillent pas. Mais nous savons que ce n'est pas le cas.

Andrée, Patricia, Perry

INDECENCE

Dans le journal l'Avenir daté du 6 juin 2025, un petit article qui pourrait passer inaperçu me fait bondir et il y a de quoi.
Je lis qu'un politicien qui perçoit 20.000 Euros par mois reçoit en plus une prime de 2.000 Euros pour son logement. Mais de qui se moque-t-on ? Il a tous les avantages liés à sa fonction de politicien et quand je lis cette information je ne peux être qu'en colère. Mon sang ne fait qu'un tour et j'en fait part aux personnes qui sont assises autour de la table à la permanence de LST.
La réaction est la même, la colère.
On dit aussi toutes les difficultés que nous avons pour finir les fins de mois, pour trouver un logement décent, pour se soigner, pour se nourrir, pour vivre en famille avec les petits revenus que nous percevons.
Cette nouvelle est indécente et les nouvelles mesures du nouveau gouvernement ne font que renforcer cette colère.
C'est todi le p'tit qu'on spoche.

A D

Dans le cadre de la

JOURNEE MONDIALE DU REFUS DE LA MISERE 2025

Du 2 au 29 septembre : exposition du CEPAG « le droit de vivre » sur la sécurité sociale
Le 22 septembre à 20h : soirée réflexions sur la sécurité sociale
Le 10 octobre, stand info sur le marché à Andenne et le 11, à Namur devant la peinture « Il Quarto Stato », Place de l'Ange
Le 14 octobre manifestation générale à Bruxelles

Le vendredi 17 octobre 2025 à Namur :

Sur la place de l'Ange, présence des personnages « transparents ». Stand d'informations.

Au Parlement de Wallonie, témoignages autour de la Dalle « en l'honneur des victimes de la misère » en présence de Monsieur le Président Borsus, des parlementaires et des acteurs de la société civile.

Namur

SECURITE SOCIALE, LE DROIT DE VIVRE

LST accueille dans ses locaux l'exposition « Le droit de vivre »[4] du CEPAG, du 2 au 29 septembre 2025.
Une exposition qui nous plonge dans les fondements et l'histoire tumultueuse de la sécurité sociale.

A travers les illustrations de Harald Franssen, auteur de la bande dessinée « Un cœur commun. La belge histoire de la Sécurité sociale », l'exposition nous invite à parcourir cette histoire vieille de 80 ans et qui aujourd'hui encore, nous garantit une sécurité d'existence, des soins de santé de qualité, un rempart contre les coups durs de la vie… mais est actuellement fortement mise en péril. Ce sera pour nous, à la lumière de cette histoire, l'occasion de préparer nos actions et interpellations du 17 octobre, Journée mondiale du refus de la misère.

L'exposition sera accessible à tous,
- les lundis et jeudis de 10h à 13h
- le samedi 27 septembre de 10h à 16h
- et à d'autres moments sur rendez-vous. Possibilités de visite pour des groupes et des classes.
- Le lundi 22 septembre à 20h, nous vous invitons à une visite de l'exposition suivie d'un temps de débat et d'échanges sur le thème de « l'avenir de la sécurité sociale ».

Nous vous attendons nombreux !
Contact : LST 081/22 15 12 federation@mouvement-lst.org

La sécurité sociale ne s'est pas faite le temps d'une guerre mondiale, mais bien sur des décennies de luttes ouvrières et d'engagements politiques de tous bord.
C'est une lutte des idées avec pour objectif : le droit à la vie, le bien commun, la solidarité entre les générations et les individus, d'où qu'ils viennent.
Ce n'est pas la guerre qui a favorisé sa création, mais la conviction que la paix ne peut se faire sans justice sociale.

Cet encadré et l'illustration sont extraits de l'exposition

NON A LA GENTRIFICATION DES QUARTIERS POPULAIRES

NOTRE QUARTIER N'EST PAS AVENDRE

À Namur, dans la rue Saint-Nicolas, un bâtiment appartenant au CPAS va être vendu au plus offrant.
Pourtant, ce bâtiment abrite actuellement des personnes et des familles à faibles revenus, qui y ont trouvé un logement à prix modéré. Cette vente, si elle a lieu, risque de mettre à la rue des habitants déjà en grande difficulté. Des familles et des associations du quartier ont organisé une manifestation devant le bâtiment à vendre pour dénoncer la spéculation immobilière.

LST y a participé en solidarité pour **réaffirmer le droit au logement décent et accessible**.

On se souvient aussi du bâtiment acheté par le CPAS début des années 80, dans la 2ème partie de la rue St Nicolas sous l'impulsion d'associations dont nous étions avec la Commission Quart-Monde. Il servira d'habitat de transit pour quelques familles et puis revendu.

Le Mouvement LST dénonce fermement cette décision de vente. Le CPAS participe ainsi à l'éviction de ce quartier de populations fragilisées. Ce bâtiment, aménagé en logements multiples deviendra un bien convoité dans le jeu des spéculations immobilières.
Ce n'est pas un cas isolé. Cette décision s'inscrit dans un processus plus large de gentrification. À deux pas de là, un nouveau palais de justice vient d'être construit. Les grands projets attirent de nouveaux investisseurs, des logements luxueux poussent… et les habitants, souvent pauvres, n'ont plus leur place.
En mai 2023, nous dénoncions déjà ce « phénomène de gentrification [5] dans notre ville et nos quartiers avec de vastes projets immobiliers tels que les aménagements du Grognon, les annexes du Parlement wallon et ses passages souterrains pour les parlementaires, la gare avec ses annexes et son pont suspendu qui engloutissent des sommes colossales d'argent privé et public.
Nous parlons de quartiers historiquement populaires, refuges des populations les plus pauvres terreaux de nombreuses actions sociales et berceau de luttes ouvrières. »

DES PLUS RICHES S'INSTALLENT, LES PAUVRES DEGAGENT

Nous demandons que le bâtiment reste dans le patrimoine public, et continue à accueillir des familles précaires. Il y a urgence à défendre une politique de logement solidaire, où chacun a sa place.

Luc, Prescillia

[4] https://www.facebook.com/expoledroitdevivre/

[5] https://www.mouvement-lst.org/lmdlm/2023-05_lmdlm.pdf : Rénovation, spéculation, expulsion, gentrification…p5

Nos droits

LE LOYER ABUSIF

A BRUXELLES, LA LOI INTERDIT LES LOYERS ABUSIFS.
ET EN WALLONIE ?

Illustration : atelier peinture LST Namur

CHAQUE REGION A SES REGLES

La matière du bail à loyer a longtemps fait l'objet de lois nationales (la dernière remonte à 1991). Puis cette matière a été régionalisée et chaque Région (wallonne, flamande et bruxelloise) a pu édicter ses propres lois (qu'on appelle Décret en Wallonie et en Flandre, et Ordonnance à Bruxelles) pour remplacer la loi nationale de 1991.

En Wallonie, c'est le Décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation qui s'applique aux baux à loyer sur le territoire wallon.

A Bruxelles, les Ordonnances qui règlent la matière des baux à loyer sont souvent en avance par rapport à la Wallonie pour ce qui concerne la protection des locataires.

Ainsi, depuis le 1er mai 2025, un bailleur d'un logement situé en Région bruxelloise ne peut fixer un loyer supérieur de plus de 20 % par rapport au « loyer de référence » établi par une grille officielle des loyers.

LA GRILLE DES LOYERS

La Région bruxelloise récolte depuis plusieurs années des informations sur le montant des loyers pratiqués par quartiers (via des systèmes d'enregistrement des baux), et a pu établir des valeurs moyennes par type de logement. Le site peut être consulté gratuitement https://loyers.brussels/.

En Wallonie également, cette récolte de données existe et la Région wallonne a établi une grille indicative des loyers, qui tient compte de nombreux paramètres : type de logement (résidence principale ou logement étudiant), localisation (ville ou campagne), services publics (transports en commun à proximité), caractéristiques (superficie, pièces, nombre de chambres, etc.), données énergétiques (système de chauffage, âge du bâtiment, etc). Le site peut être consulté gratuitement : https://loyerswallonie.be.

En Wallonie, cette grille est purement indicative : elle ne s'impose pas au propriétaire ni au locataire.

UN LOYER ABUSIF EST ILLEGAL

À Bruxelles, la loi (l'Ordonnance) prévoit désormais qu'est abusif le loyer fixé dans un contrat de bail qui excède de plus de 20 % le loyer de référence pour le même type de bien.

Le propriétaire peut néanmoins justifier ce loyer élevé en démontrant que la différence entre le loyer pratiqué et le loyer de référence est justifiée par des éléments de confort substantiels intrinsèques au logement ou à son environnement (des travaux importants d'isolation, la proximité immédiate de nombreux services et commerces, etc.).

Le loyer peut également être considéré comme abusif, même s'il ne dépasse pas de 20 % le loyer de référence, lorsque le logement accuse des défauts de qualité importants (cette mesure participe à la lutte contre l'insalubrité des logements).

REDUIRE LE LOYER ABUSIF AU LOYER DE REFERENCE

Le locataire bruxellois qui veut vérifier si son loyer répond à la définition légale du « loyer abusif » et faire réduire son loyer au montant du loyer de référence correspondant à son type de logement, peut introduire la demande auprès d'une commission spécifique (la Commission partiaire locative).

La demande est gratuite via un formulaire en ligne : https://be.brussels/fr/logement/location/bail-dhabitation/commission-paritaire-locative

Cette Commission est chargée de remettre un avis sur le caractère abusif du loyer compte tenu de ses qualités intrinsèques et de la grille de référence. Le locataire peut également saisir directement le Juge de paix, mais celui-ci demandera à la Commission paritaire locative de se positionner.

Au terme de cette procédure, le Juge de paix pourra éventuellement réduire le loyer imposé par le contrat de bail au montant correspondant au loyer de référence pour ce type de logement.

Certaines études estiment que près de 20 % des logements à Bruxelles seraient concernés par un « loyer abusif ».

Philippe Versailles

Hors cadre

Nos vies à la poubelle !

Pendant les vacances scolaires, le reflet a continué à travailler.
Et choqués par les mesures récentes du gouvernement, nous voulions nous exprimer.

Mais quoi choisir ?
Les expulsions du chômage après deux ans ?
L'investissement dans des armes de guerre ?
Refus de la reconnaissance du génocide Palestinien ?
La diminution des pensions les plus modestes ?
Et tout le reste…

Ces évènements montrent que tout un tas de mesures, de droits démocratiques et sociaux sont jetés à la poubelle.
Il ne s'agirait pas d'oublier que derrière ces droits, ces mesures, ces décrets, c'est le combat de nos ancêtres qui est jeté à la poubelle, mais aussi la vie ou la survie de ceux qui seront impactés par ces reculs.

Ca se passe !

Illustration de la CSC

MOBILISONS-NOUS

La FGTB invite la population à participer à une manifestation pour contester les mesures du gouvernement wallon **le 24 septembre 2025 à Namur**.
La précarité de l'emploi, les inégalités qui s'aggravent, le gouvernement veut privatiser les services publics, de plus en plus de personnes seront appauvries par ces mesures anti sociale, alors mobilisons-nous !

BOURSES D'ETUDES

C'est la rentrée scolaire et en septembre nous rappelons qu'il faut remplir les documents pour la bourse d'études de vos enfants qui entrent ou qui sont déjà en secondaire.
Cela peut se faire par internet dans https://allocations-etudes.cfwb.be/. N'hésitez pas à nous en parler, nous pouvons remplir les documents ensemble.

RASSEMBLONS-NOUS

L'Assemblée des militants est fixée le 13 septembre 2025 à Namur.
Nous affinerons notre action pour la journée mondiale du refus de la misère.
Bienvenue à toutes et tous

SEMAINE DE CHANTIER

Pendant une semaine, nous nous sommes retrouvés pour faire du rangement et du nettoyage dans les locaux de LST.
Nous en avons profité pour réparer un plafond abimé par une fuite d'eau, repeindre la porte d'entrée, trier nos archives, vider la cave de ce qu'on ne gardait plus, nettoyer des vitres, etc. nettoyer et préparer les « personnages transparents » pour notre action du 17 octobre 2025 au Parlement de wallonie. Tout cela dans la bonne humeur et aussi avec de longues discussions.
Nous avons terminé la semaine autour d'un barbecue convivial sous un soleil éclatant, à la Caracole.
A l'année prochaine.

Petites nouvelles

NAISSANCES

Le 11 juin 2025, Solann est né chez Renaud Versailles et Anissa Ben Tahar.
Félicitations aux parents et grands-parents.
C'est le petit-fils d'Isabelle et de Philippe.
Bienvenue à bord, petit moussaillon.

Régine Lejeune nous annonce la naissance le 23 juillet 2025 de sa petite fille Odia chez son fils Antoine Kalonji et Magaly Bayo oleko.
Félicitations aux parents et grands-parents.
Bon vent sur le chemin de la vie

« LA MAIN DANS LA MAIN »
LE QUART MONDE EN MOUVEMENT

Ont participé à ce numéro
D'Andenne**, **de Condroz-Famenne-Ardennes**, de **Namur**, **du Hainaut : Andrée, Cécile, Fabian, Fabienne, Fernand, Francine, Jacques, Joëlle, Louis, Luc, Martin, Pascal, Pascale, Patricia, Perry, Philippe, Prescillia, Régine, Sandra, Valérie, Vincent.

NOS ADRESSES DE CONTACT

A ANDENNE :
L.S.T Andenne asbl - Tél. : 085/ 84 48 22
Rue d'Horseilles, 26 – 5300 Andenne
andenne@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE96 3500 2327 8305

EN CONDROZ-FAMENNE-ARDENNES :
L.S.T Condroz-Famenne-Ardennes asbl
Tél. : 0486/33 36 17
Doyon, 13 – 5370 Flostoy
ciney-marche@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE71 7925 8843 2869

DANS LE HAINAUT :
LST Hainaut
Tél : 0486/33 43 59
hainaut@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE67 0013 3858 9387

A TUBIZE
C. Goethals - Tél. : 067/64 89 65
tubize@mouvement-lst.org

A NAMUR :
L.S.T asbl- Tél. : 081/22 15 12
Rue Pépin, 27 – 5000 Namur
namur@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE12 0011 2378 3392

POUR PLUS D'INFORMATIONS
RETROUVEZ-NOUS SUR :
WWW.MOUVEMENT-LST.ORG
federation@mouvement-lst.org

ABONNEMENTS
Abonnement de soutien fixé à 20 euros/an
Cpte : IBAN BE 670013 3858 9387
De la Fédération Luttes Solidarités Travail asbl
27 rue Pépin – 5000 Namur

DONS
Tous les dons de plus 40 euros sont déductibles des impôts. Montant à verser sur le compte IBAN BE 23 2500 08303891. BIC : GEBABEBB. De Caritas Secours Francophone (Délégation de Namur-Luxembourg), avec comme mention : Projet n° 732.500 (LST) ou projet n° 732.501 (LST Andenne).

AVEC LE SOUTIEN
De la Fédération Wallonie Bruxelles
(Ministère de la Culture et de la Région wallonne
(Direction générale de l'économie et de l'emploi).

IMPRIMERIE
Notre journal est imprimé par Nuance 4
Rue des Gerboises 5, 5100 Namur

Chers lecteurs, n'hésitez pas à nous contacter.
Nous attendons vos remarques, vos articles, un petit coup de fil… Bonne lecture !
LMDLM@MOUVEMENT-LST.ORG